

BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE pour l'exercice 1951

M. le MAIRE. - Nous passons maintenant à l'examen du budget primitif de 1951.

Il a été étudié par les Membres de la Commission du budget qui ont répondu aux convocations.

Avec la plus scrupuleuse minutie, l'un après l'autre les articles recettes - dépenses ont été discutés sans que soit jamais perdu de vue le souci d'éviter aux contribuables des charges nouvelles. Ce budget en équilibre comporte:

111.100.000 francs de recettes  
et en dépenses: la même somme.

Si le Ministre des Finances n'avait pas refusé de verser les 24 millions qui nous sont dûs au titre de la taxe additionnelle sur les transactions (somme inscrite, en recette, sur son ordre au Budget de 1950) le budget primitif de 1951 aurait comporté 32 centimes additionnels de moins que celui de cette année.

Cette somme que nous ne percevrons pas nous est indispensable pour faire face aux nombreuses dépenses obligatoires, c'est pourquoi nous sommes dans la nécessité d'envisager le vote de 570 centimes additionnels supplémentaires ce qui porterait leur nombre pour le budget primitif de 1951 à 1.300.

Je suis prêt à répondre sur ce sujet à toutes les questions qu'il vous plaira de me poser.

M. COUILLLOUX. - Pour 1950, vous pouvez équilibrer votre budget sans ces 24 millions.?

M. le MAIRE. - Oui, mais j'ai dû, pour cela, suspendre tous les gros travaux en cours, ne pouvant en continuer le paiement.

M. PARIS. - Il ne faut pas oublier, M. le Maire, que nous devons prévoir pour l'exercice 1951: 6 millions pour la digue et 6 millions pour les routes, l'emprunt avec la Caisse Centrale nous ayant été refusé.

M. le MAIRE. - A ce sujet, j'ai vu le Directeur de la Caisse Centrale à Paris qui m'a déclaré que les emprunts ne sont pas consentis pour les travaux exécutés ou en cours d'exécution. C'est pourquoi les 6 millions pour l'édification de la digue qui est terminée, les 6 millions pour la réfection des routes qui sont achevées ne nous seront pas consentis comme emprunt par la Caisse Centrale.

Je puis vous donner lecture du budget article par article, tant en recettes qu'en dépenses ou vous exposer quelles sont nos recettes principales et nos dépenses obligatoires.

Je vous demanderai ensuite de vous prononcer sur le vote de 1.300 centimes additionnels pour pouvoir équilibrer notre budget.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire met aux voix l'adoption du budget primitif de 1951 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de CENT ONZE MILLIONS CENT MILLE

(FRANCS)

FRANCS (111.100.000)

Ont voté pour: MM. OLIVIER Jules - VALDON HOARAU Maxime - REVES  
Ludovic - PARI Raymond - Mme DUFOUR Paul - Mme CHASAGNE Raoul - MM.  
SAUER Dominique - VELOUPOULLE Antoine - de la HOGUE Amélie - Melle  
LAURET Solange - M. LAWSON Raymond - FERRERE Michel - DUPUY Raphaël.

Se sont abstenus: MM. LAPIERRE Henri - GAUVIN Félix - GIVIN  
Jules - LAMBERT René - MITHRA Georges -

Monsieur LAPIERRE fait remarquer que son groupe ne vote pas con-  
tre, mais s'abstient.

Ont voté contre: MM. SALES Léonce - COUILLOUX Romain - PARUTA  
Pierre - PINGUET Jean - HOARAU Edouard - VERGOZ Maurice Emile.

Le budget primitif de 1951, tel qu'il est présenté, est voté à  
trois voix de majorité.